

LA VIE DES ETANGS CORREZIENS

Bulletin du Syndicat des Etangs Corréziens
Siège social : Aurelles, 19700 Lagraulière - Tél. 05 55 98 49 53 / Secrétariat - Tél. 05 55 73 21 53

OCTOBRE 2012 - n° 23

Le mot du Président



Chers adhérents et amis,

Chaque bulletin est pour moi l'occasion de vous adresser quelques messages. Je vais profiter de cette nouvelle édition pour vous dire combien j'ai apprécié que vous soyez venus nombreux à notre assemblée générale du 8 septembre dernier pour apporter témoignage de votre fidélité. J'ai entendu également les

propos des personnalités présentes à la tribune. Ils sont à percevoir comme un signe de reconnaissance envers notre Syndicat, mais aussi comme un encouragement à poursuivre la mission que vous nous avez confiée.

Au-delà des suspicions souvent infondées, nos étangs conservent toute leur place dans la nature, entretiennent les traditions et leurs attraits, au point que leurs valeurs paysagères servent de supports promotionnels à bien des activités. Ne nous en plaignons pas, mais faisons en sorte que dans un contexte réglementaire de plus en plus sévère à leur égard, le Syndicat puisse continuer à vous aider, à vous conseiller, afin de préserver leur existence.

Le Syndicat doit se doter de nouveaux moyens, humains, techniques et développer ses actions de terrain pour satisfaire vos sollicitations de plus en plus nombreuses. Des changements se sont avérés indispensables. Ils sont en train de prendre forme. Qu'il me soit permis d'avoir une pensée et de présenter mes

remerciements à ceux qui, après de longues années de services au Syndicat ont souhaité prendre un peu de repos.

J'exprime un grand merci aux administrateurs entrant que la dernière assemblée générale vient de désigner à l'unanimité. Nul doute que leur compétence, leur disponibilité, leur engagement solidaire vont permettre au Syndicat de progresser dans sa marche en avant.

Les Grands Cormorans arrivent, ne nous limitons pas à les observer et devenons des acteurs efficaces dans la campagne de régulation qui va débiter.

Cette saison, des assouplissements ont été obtenus sur le déroulement des opérations de tirs. Aussi, dès que vous allez constater la présence de ces oiseaux, il faut nous le signaler et nous indiquer si vous désirez obtenir une autorisation de destruction. Au sein du Syndicat, un administrateur (Gilles BALARD) a été désigné. Ses coordonnées figurent dans le présent bulletin, n'hésitez pas à le contacter.

Sur les vidanges d'automne, cette année elles sont autorisées, gageons qu'elles puissent s'effectuer dans de bonnes conditions et dans le respect du cadre réglementaire qui leur est impartit. C'est avec cet espoir qu'il me reste à vous souhaiter bonne pêche, que l'ambiance soit bonne et le repas traditionnel aussi !

le Président,
Paul MONS

Sommaire

	Pages
Le mot du Président	1
Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle	2
Étangs et environnements (1)	6
Le Forum du 16 mai 2012	8
Découvrir Saint-Émilion	10
Biologie des eaux douces	11
Bon à Savoir	13
Participez à la campagne de régulation des Grands Cormorans	14
Présentation du nouveau Conseil d'administration	15
Petites annonces	16

En OCTOBRE
les GRANDS CORMORANS
ARRIVENT et PILLENT
les ÉTANGS et les COURS D'EAU

Dès que vous les apercevez nous signaler leur présence sur vos plans d'eau et participez à leur régulation.

Contact : **Gilles BALARD**

Tél. **05 55 73 15 43**

E-mail : **19balard@netcourrier.com**

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale du Syndicat des Étangs Corrèziens

Une forte participation et plusieurs personnalités ont honoré de leur présence cette assemblée.

- Madame VALEIX, *Directeur des services du cabinet de Madame le Préfet*, représentant Madame Sophie THIBAUT, *Préfet de la Corrèze*,
- M. Denis DELCOUR, *Directeur Départemental des Territoires*,
- M. François BRETIN, *Conseiller Général*, représentant M. Gérard BONNET, *Président du Conseil Général*,
- M. Pascal BOMASSI, *Délégué Inter Régional de l'ONEMA*,
- M. Roger LAFON, *Délégué en Corrèze du Défenseur des droits*,
- M. Jean-Pierre NADIN, *Conseiller Délégué*, représentant M. Philippe NAUCHE, *Député-Maire de BRIVE*,
- M. Jean-Louis CHAZALNOËL, *Maire-adjoint*, représentant M. Michel PAILLASSOU, *Conseiller Général, Maire d'Égletons*.

Les maires de plusieurs communes ou leurs représentants assistaient également à cette réunion ainsi que :

- M^{me} Florencia COMPAIN, *Directrice du CPIE de la Corrèze*,
- M. Michel BAFFET, *chef de service*, représentant M. André ALANORE *Directeur de la Chambre d'Agriculture*,
- M. Daniel FARGES, *Président du Syndicat de défense des moulins et cours d'eau*,
- M. Jean-Claude BOUNAIX, *Secrétaire Général de la Fédération des chasseurs*, représentant M. SAUVAGE, *Président*,
- M. Bernard AUGAUDY, *Président du Syndicat des Étangs Creusois*,
- M. Philippe COMBROUZE, *Président de l'Union Régionale pour la Valorisation des Étangs en Limousin*.

Assistaient également à la réunion :

- M. et M^{me} BEAUME, du Syndicat des Étangs du Territoire de Belfort,
- M^{me} Aude WALLET de l'URCIAP du Cher, représentant M. de MORTEMART, *Président*.

Des personnalités s'étaient excusées, le Président a cité :

- M. Jean-Paul DENANOT, *Président du Conseil Régional*,
- M^{me} Bernadette BOURZAI, *Sénatrice*,
- M. René TEULADE, *Sénateur*,
- M. Noël MARTINIE, *Conseiller Général, Maire de Chamboulive*,

- M. Tony CORNELISSEN, *Président FDSEA*,
- M. Gilles GORCEIX, *chef du service départemental de l'office de la chasse*.

*
* *

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence est observée pour les adhérents disparus au cours de ces derniers mois.

Il est procédé à l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2011, puis la parole est donnée à M^{me} CHATEMICHE, *Secrétaire*, pour la lecture du rapport d'activité.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

A ce jour, le Syndicat compte 1 031 adhérents se répartissant ainsi :

- 765 adhérents ont un étang de moins de 1 ha, soit près de 75 %,
- 193 ont un étang compris entre 1 et 3 ha,
- 66 ont un étang de plus de 3 ha,
- 7 non définis.

Relations avec les adhérents

- Une partie importante de l'activité consiste à informer et conseiller les adhérents, à faciliter leurs démarches auprès de l'administration, en particulier pour la régularisation des plans d'eau, pour les demandes d'aides du Conseil Général, ainsi que pour la préparation des vidanges.

- Le bulletin semestriel « La vie des Étangs Corrèziens » donne régulièrement des informations sur les sujets d'actualités relatifs aux plans d'eau et à leur environnement.

- Le 16 mai 2012 le « FORUM » des Étangs Corrèziens organisé au Lycée Agricole de NAVES fût un succès.

Le thème proposé :

**Quelles conditions de gestion pour assurer
« la valorisation de l'étang Corrèzien » ?**

a intéressé le public (environ 140 participants) et fut l'occasion d'un débat fructueux.

- Le samedi 2 juin 2012 le Syndicat était de sortie dans le vignoble du Saint-Émilion, lieu mythique voué à la culture d'un raisin sélectionné pour la production de grands crus : Cheval blanc, Pétrus etc. Une cinquantaine de participants put déguster et acheter, avant la visite de l'après-midi du village de Saint-Émilion.

- Le Syndicat a permis aux adhérents de se procurer matériel et aliments (6,25 t) au titre de la campagne 2012.

Relations avec l'administration et assimilés

- Les conditions de reconnaissance des eaux closes ont été finalisées au terme de plusieurs réunions avec le service de la Police de l'eau.

Nous sommes présents aux réunions mensuelles du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) où les étangs peuvent être concernés.

- Au cours des réunions du comité stratégique de la MISEN (Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature) du 17 juin 2012, ont été dressés le bilan du plan de contrôle 2011 et le projet du plan de contrôle 2012.

- Notre Syndicat participe au programme d'intervention du CPIE sur le territoire Auvézère / Boucheuse, où une vingtaine d'étangs appartenant à des adhérents sont concernés et nécessitent des aménagements.

Autres réunions extérieures

Nous avons marqué de notre présence de nombreuses réunions externes, ce qui nous permet d'entretenir des relations fructueuses avec divers partenaires concernés par la réglementation applicable à l'usage de l'eau.

RAPPORT MORAL

En souhaitant la bienvenue aux nombreux participants, le Président Paul MONS rappelle que l'Assemblée Générale est un moment important pour la vie du Syndicat et le témoignage de sa vivacité.

Durant son intervention, il a mis l'accent sur la nécessité de contribuer à la préservation de la qualité

de l'eau, rappelant que cette démarche, vitale pour les propriétaires d'étangs, ne représente qu'un maillon de la chaîne des usagers ; les propriétaires d'étangs n'ayant aucune maîtrise des usages externes. Puis il a abordé plusieurs sujets d'actualité notamment :

Le Classement des cours d'eau

La Corrèze se situe sur deux bassins versants : Loire / Bretagne, qui englobe la rivière Vienne, depuis ses sources sur le plateau de Millevaches jusqu'à son entrée dans le département de la Haute-Vienne, et Adour / Garonne incluant la rivière Dordogne et ses affluents sur tous leurs parcours en Corrèze.

A l'intérieur de ces deux bassins versants, tous les cours d'eau ont ou vont faire l'objet d'un classement réparti en deux listes. Les dispositions attachées à ces classements vont influencer fortement la gestion des étangs qui devront protéger les réservoirs biologiques et la continuité écologique des courants d'eau, tout en facilitant le retour des poissons migrateurs annoncé depuis des années.

Pour le bassin Adour / Garonne, les arrêtés ne sont pas encore publiés. Ceux de Loire / Bretagne le sont et vont avoir des répercussions sur les étangs alimentés par la Vienne, la Combade et leurs affluents. On est en droit de nourrir des inquiétudes sur le sort des étangs très anciens régulièrement autorisés, porteurs de valeurs paysagères, tel l'étang de Cros à l'Église aux Bois. Nous espérons que l'existence de ces étangs ne sera pas remise en question.

Le transport des sédiments et des aides ciblées

Il est bien connu que les apports naturels des bassins versants ont augmenté ces dernières années du fait d'une exploitation différente des terrains que l'évolution économique a rendu inéluctable.

Le Président souhaite que cette évolution, qui a des conséquences sur la gestion des étangs, soit prise en compte par les décideurs, par souci d'équité, pour que des aides soient obtenues des organismes chargés de réhabiliter le milieu aquatique.

C'est dans cette perspective qu'un partenariat a été accepté avec l'agence Adour / Garonne pour une opération expérimentale sur le territoire Auvézère / Boucheuse où 70 étangs sont concernés, dont une vingtaine appartiennent à des adhérents. Une cellule d'assistance technique

LASCAUX
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT - V.R.D.
Téléphone
05 55 73 39 93
Fax
05 55 73 67 82
E-mail
tp-lascaux-eric@wanadoo.fr
19230
SAINT SORNIN LAVOLPS

lmb **LEBEAU**
moulages béton
moines et pêcheries
préfabriqués,
tables de pique-nique,
clôture ...
Documentation sur demande
Remise spéciale aux adhérents
SIREN 423 673 360 609 12
E.U.R.L. au capital de 56 600 euros
A.F.F. 7361Z
Tél 02 48 50 00 64
Fax 02 48 20 04 05
www.lmbeton.com
Allée Louis Armand
Pôle d'affaires les Danjous
18000 BOURGES

Meubles
BORDAS
32 fois médaille d'or du Label NF
A votre service depuis 1926
MULATET - 19000 TULLE
05 55 20 05 70
Fax 05 55 20 98 06
Le choix - La Qualité - Les prix sur 1 000 m² d'exposition
▪ LISTE DE MARIAGE ▪
SALONS - SÉJOURS - CHAMBRES
Magasin conseil en literie

pilotée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) est chargée d'établir un diagnostic pour chaque plan d'eau. Après visite et accord du propriétaire, un dossier est monté, permettant d'obtenir des aides financières pouvant atteindre 80% de l'investissement.

Pour les eaux closes et les régularisations

Le Président précise que la note relative aux eaux closes valant doctrine pour le département est maintenant pleinement applicable.

Il rappelle aussi la détermination du Syndicat pour que les régularisations statutaires progressent et que se consolide une liaison constructive avec les services administratifs de l'État face à la complexité de la réglementation.

La prolifération des grands cormorans

Elle s'accroît en Corrèze. En l'absence d'un plan européen de régulation le Président insiste pour que soient donnés aux propriétaires d'étangs des moyens réalistes, souples et efficaces pour limiter les pillages de ces oiseaux piscivores.

Il rappelle aux adhérents la nécessité de signaler, **par écrit et le plus rapidement possible**, la présence de ces oiseaux à notre administrateur Gilles BALARD, en précisant le jour, le lieu et le nombre des oiseaux aperçus. (Gilles BALARD - Le Bourg, 19140 Espartignac - Tél : 05.55.73.15.43).

Les opérations de vidange

Interdites l'an passé à cause de la sécheresse, elles devraient pouvoir s'effectuer dès le mois d'octobre cette année. Il est rappelé la nécessité de vidanger en respectant les conditions prévues par les textes, notamment en appliquant les recommandations pour intercepter les vases.

Le Forum organisé le 16 mai 2012 au Lycée Agricole de NAVES fût une réussite. Ce type de manifestation sera renouvelé.

Paul MONS indique que notre Syndicat est favorable au développement de nos relations externes, formelles ou informelles, comme celles établies avec l'Union Régionale et le Syndicat des moulins et cours d'eau. Au plan interne, il annonce une réorganisation des structures administratives du Syndicat et un renforcement de ses moyens de communication.

Il exprime sa reconnaissance à tous les adhérents ainsi qu'à l'ensemble des administrateurs.

INTERVENTION de M. François BRETIN

Représentant M. Gérard BONNET Président du Conseil Général, M. François BRETIN fait part de sa satisfaction de se retrouver parmi nous pour cette assemblée. Il rappelle la place des étangs dans le paysage Corrèzien et la nécessité de les protéger en prenant en compte leur utilité sociale, économique et touristique, et

leur place dans l'environnement.

Indépendamment de la subvention annuelle accordée au Syndicat, M. François BRETIN donne des précisions sur les aides directes que le Conseil Général apporte aux propriétaires dans le cadre de la mise aux normes de leurs plans d'eau. Un montant supérieur à 100 000 € a été accordé depuis début 2012 pour 7 dossiers de plan d'eau.

INTERVENTION de M. Denis DELCOUR DDT

M. Denis DELCOUR insiste sur la nécessité d'atteindre l'objectif fixé par la DCE pour un bon état écologique des cours d'eau en 2015 tout en précisant qu'il sera recherché des solutions soutenables et acceptables pour les étangs sur cours d'eau.

Sur le temps trop long d'instruction des dossiers, il donne les raisons liées à des problèmes d'effectifs et laisse espérer des améliorations.

Sur la question des vidanges automnales, aucune décision d'interdiction n'est prise à ce jour et souhaite que le Syndicat soit convié au comité sécheresse mis en place en Corrèze.

INTERVENTION de M. Pascal BOMASSI

Après avoir rappelé le cadre de la mission de l'ONEMA, M. BOMASSI souhaite une concertation pour une convergence de démarche dans la recherche d'une bonne gestion des étangs. Il les reconnaît utiles et observe une évolution favorable quant au jugement porté sur eux.

INTERVENTION de M. Roger LAFON

M. LAFON rappelle la réforme de la constitution remplaçant le médiateur de la république par le défenseur des droits dont il est le délégué pour la Corrèze.

M. LAFON se réjouit qu'un autre regard soit porté sur les étangs et profite d'une question posée par un adhérent sur une dérogation accordée en zone de montagne, et se propose d'intervenir sur ce cas particulier.

*
* *

Tour à tour, MM. Daniel FARGES, Michel BAFRET, M^{me} COMPAIN, ainsi que d'autres personnalités sont intervenues pour rappeler quelques aspects de leur activité avant que le Président ne passe la parole à M^{me} VALEIX pour conclure les débats.

INTERVENTION de M^{me} VALEIX

Venue pour représenter M^{me} Sophie THIBAUT, Préfet de la Corrèze, M^{me} VALEIX a tenu à adresser un message rassurant aux propriétaires d'étangs. Elle a exprimé la volonté de la préfecture pour que le soutien technique de la DREAL soit rétabli.

S'agissant des autorisations de tirs de régulation des grands cormorans, elle souhaite qu'une doctrine

aussi simple que celle définie pour les « eaux closes » soit retenue par le comité de suivi qui doit se réunir prochainement.

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2011

M^{me} Nicole CERTES intervient pour détailler les charges et les produits du compte de résultat qui se solde par un excédent de 5 199,12 €.

- Les charges d'exploitation ont diminué de 6,7 %, avec notamment une baisse sensible des frais de déplacement (- 28 %), la préparation des réunions sectorielles ayant eu un impact sur le nombre de visites sur sites.

- Les produits baissent plus faiblement (- 3,7 %), la subvention du Conseil Général ayant diminué, ainsi que les dons reçus.

- M. Jean GOUNET, vérificateur aux comptes, donne lecture du rapport certifiant les comptes de l'exercice 2011.

Le Président soumet au vote de l'Assemblée les comptes de l'exercice et l'affectation du résultat aux fonds associatifs. Accepté à l'unanimité. Puis il remercie M. et M^{me} CHAZARIN, M. Bernard BARDINAL et M. Francis MARTINHAC pour la rigueur et le sérieux de la tenue des comptes du Syndicat.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Six administrateurs sont en fin de mandat, quatre ont sollicité leur renouvellement : M. Jean-Claude BERNIS, M^{me} Anne-Marie CHATEMICHE, M. Max CHATEMICHE, M. Paul MONS.

Vote groupé, accord à l'unanimité.

Il convient de remplacer les sortants, M. Frédéric BONNETTE et M. Georges CHAZARIN, ainsi que M. Max SICARD, démissionnaire pour raison de santé.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration doit être renforcé afin de se donner les moyens de poursuivre sa mission avec une équipe soudée et enrichie de nouvelles compétences. Le Président propose à l'Assemblée les candidatures de :

- M^{me} Janine AVELLO - Retraitée - Diplôme d'expertise comptable.
- M. André AVELLO - Retraité - Chef d'entreprise, ingénieur.
- M^{me} Nicole CERTES - Retraitée - Secrétaire-comptable. Cooptée en cours d'exercice.
- M. Guy FRULANI - Artisan retraité.
- M. Jean-Thierry GANE - Notaire associé.

Chacun de ces nouveaux administrateurs est élu à l'unanimité.

QUESTIONS DES ADHÉRENTS

9 questions ont été posées par les adhérents. Certaines ont reçu des réponses en cours de séance. Elles portaient sur les régularisations, les vidanges, les cormorans. Pour les autres, des réponses seront apportées par écrit individuellement aux intéressés.

La séance est levée à 12 h et le Président invite tous les participants au verre de l'amitié dans le hall d'entrée de l'immeuble consulaire et rappelle le lieu du repas, salle Marie Laurent à Tulle.

Le Président,
P. MONS



ABP19
Soleilhavoup
19460 Naves

05 55 87 61 25 - <http://www.abp19.com> - abp19@hotmail.fr

ÉTANGS ET BIODIVERSITÉ : AVONS-NOUS VRAIMENT TROP D'ÉTANGS ? (Partie 1)

«Eau, tu n'as ni goût, ni couleur, ni arôme; on ne peut pas te définir, on te goûte sans te connaître. Tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie.»

Antoine de Saint-Exupéry, Terre des hommes.

Dimanche 17 juin 2012, 15 h, au bord d'un étang corrézien quelque peu isolé : soleil, un peu de vent. Les pluies récentes ont amené l'étang à un bon niveau. A mon arrivée, un héron cendré a quitté la rive pour disparaître au-dessus des bois, des geais ont crié, les grenouilles se sont tues. Quatre canards sauvages se sont lourdement envolés. Seule une cane nage encore sur l'autre bord, sans doute pour ne pas s'éloigner du nid ou de la couvée. Un grèbe castagneux plonge silencieusement sous les aulnes. Des insectes frôlent par milliers la surface de l'eau en une danse obsédante provoquant quelques sauts de truites par-ci par-là et la venue de quelques hirondelles en chasse, de plus en plus rares hélas sous nos ciels. Il y a quelques décennies, elles fréquentaient les étales... De grosses libellules aux ailes transparentes se poursuivent au dessus des joncs et là-bas, entre une petite île et la rive opposée, un animal à la robe jaunâtre nage souplement malgré la végétation aquatique. Animal non identifié... Dommage ! Ce n'est pas une loutre... et le pelage est trop clair pour appartenir au ragondin. Le mystère restera entier... Au bord du chemin, près de la chaussée, des traces de biches dans le sable. Hier, à quelques mètres d'ici, sous un tas de bois, j'ai dérangé un superbe triton marbré, vert vif et surligné d'orange... Ici je n'ai décrit que ce que j'ai vu, et je n'ai pas tout vu... et rien de ce qui vit, se reproduit et se nourrit sous la surface de l'eau, activité intense et permanente que nous ne pouvons appréhender ni même réellement imaginer dans son extraordinaire complexité, complémentarité et diversité. Rien non plus de ce qui se passe après le coucher du soleil.

Le souvenir du paysage tel qu'il était avant l'étang me revient en mémoire: sorte de lande marécageuse, envahie de joncs, ancien pacage traversé par un ruisseau sinueux quasi inaccessible. Des pins malingres et tordus avaient

spontanément poussé de façon étonnante dans cette terre humide ainsi que près de l'eau, des bourdaines et quelques bouquets d'aulnes. Les vaches, en allant boire, au risque de s'enliser, avaient défoncé certaines zones devenues boueuses et impraticables. Tout cela était assez sinistre en fait. Rien à voir avec l'étendue lumineuse, paisible et vivante à la fois, si bien inscrite dans ce paysage, (de toute éternité semble-t-il) que j'ai du mal à retrouver les images souvenirs d'avant. Elles me semblent irréelles...



Nid flottant de grèbe castagneux, avril 2012.

Et pourtant...

Les plans d'eau sont critiqués, parfois détruits, mal aimés ! Leur valeur écologique, sociale et patrimoniale est loin d'être suffisamment reconnue par les politiques et les décideurs souvent si loin du terrain !

Cependant les zones humides font partie des milieux les plus riches de notre planète : mangroves, tourbières, étangs.

Étangs et marais sont, tout près de nous et au quotidien, le théâtre silencieux et caché de la vie et de la mort de millions d'êtres étonnants et d'une utilité incontestable.

L'eau constitue en effet le principal véhicule des effluents d'origines diverses, micro organismes et molécules biologiquement actives; elle détermine usages et valorisation des lieux et apparaît ainsi comme un agent essentiel de l'évolution du paysage avec toutes les conséquences que cela suppose.

Cela étant indubitablement posé, on est en droit de s'interroger :

Y-A-T'IL SUFFISAMMENT D'ÉTANGS DANS NOTRE PAYS ?

La question surprendra ceux qui prônent leur effacement en se réclamant d'écologie... L'histoire répète ses erreurs si l'on considère ce qui s'est passé après la révolution et que nous avons qualifié de « folles espérances et piètres résultats » dans un article récent, d'autant **que le changement climatique est là et la ressource en eau limitée.**

De nombreux étangs ont disparu depuis CASSINI, et nous avons passé du stockage et de l'économie d'eau à l'assèchement et aux inondations.

On sait cependant que l'étang est un régulateur de ressources et un écrêteur de crues.

Pour information : un étang de 1 ha, avec une revanche de 70 cm peut stocker jusqu'à 7 000 m³ d'eau en plus de son volume initial et les restituer progressivement au milieu.

Depuis un siècle, la France a perdu 2 millions et demi d'hectares de zones humides !

Les milieux riches sur le plan floristique et faunistique font quasiment toujours référence à des plans d'eau. Ces caractéristiques étant

ignorées, la réglementation est contraignante et inadaptée.

La gestion piscicole extensive est pourtant reconnue comme un modèle de gestion durable et de préservation de l'environnement.

De nombreuses régions dans notre pays n'ont pas la possibilité et la chance d'avoir, de par leur relief, la nature du sol, leur réseau hydrographique, cette richesse que sont les plans d'eau. Il faudrait favoriser les retenues sous toutes leurs formes pour les quelques régions qui, comme la nôtre, peuvent contribuer à jouer un rôle écologique fondamental dont les conséquences positives dépasseraient de loin leur localisation géographique.

M. CAVY ■

Bibliographie :

L'eau, de la cellule au paysage. Stanislas Wicherek, éditeur scientifique.

Le monde des tourbières et des marais. Olivier Manneville. *Guide de la flore et de la faune des lacs et des étangs d'Europe.* B. Mulhauser, G. Monnier.

Sites internet consultés

Impact des étangs à gestion piscicole sur l'environnement. SMIDAP. Trintignac Pascal, Kerleo Violaine.

Encyclopêche. Wikipédia.



CORRÈZE

Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement
de la Corrèze

- Maison de l'arbre et de l'eau -
TULLE et NEUVIC

Une association pour :

- Étudier et protéger la Biodiversité et les milieux naturels en Corrèze : site Natura 2000
- Développer les sciences participatives
- Accompagner dans le développement durable : *formations, conseils, médiation auprès des adultes/entreprises/collectivités*
- Développer les énergies renouvelables et conseiller sur la maîtrise des énergies
- Renseigner, informer et éduquer à l'Éco citoyenneté : *éco-consommation, jardinage naturel, prévention des déchets...*
- Animer des projets d'Éducation à l'Environnement auprès des jeunes
- Faire découvrir la biodiversité de la Corrèze au moyen de sorties naturalistes, conférences...

Nos coordonnées :

Siège :

6 rue de l'Église - 19160 NEUVIC - Tél. 05 55 95 93 79

Antenne de Tulle :

12 place Martial Brigouleix - 19000 TULLE - Tél. 05 55 20 88 89

Notre site internet : www.cpicorreze.com

Notre association reçoit les soutiens de :



Comment valoriser les étangs corréziens ?

C'est à cette question ouverte que les différentes compétences appelées à intervenir, devaient apporter des réponses aux 140 personnes (certaines venant de très loin !) présentes dans l'amphithéâtre du Lycée agricole de NAVES près de TULLE. Plusieurs thèmes furent abordés. Les nombreuses questions posées par le public témoignent de l'intérêt mais aussi des inquiétudes des propriétaires soucieux de préserver leur patrimoine.

A la suite des mots d'accueil et des présentations d'usage, le Président rappela l'évolution de l'environnement réglementaire de plus en plus contraignant.

Chaque propriétaire doit justifier de l'existence légale de son étang que lui attribue le document d'autorisation (arrêté ou déclaration d'existence), dont la rédaction est souvent déroutante. Plusieurs classements statutaires existent. Leur portée juridique diffère. Il est donc essentiel de veiller à ce que le statut attribué corresponde à celui auquel l'étang peut prétendre. C'est dans cette logique que le Syndicat s'est activé pour que les eaux closes, trop souvent considérées comme « eaux libres », soient reconnues en Corrèze, dans l'esprit du décret du 15 mai 2007 et de la note du Préfet de décembre 2010.

Tout au long de la journée, les différents intervenants se sont appliqués à éclairer l'auditoire sur les aspects réglementaires, mais aussi sur les règles de bonne gestion de leurs plans d'eau, afin d'assurer leur valorisation et leur pérennité.

Maîtres Jean-Michel et Jean-Thierry GANE, notaires associés, donnèrent d'utiles conseils sur

les précautions à prendre lorsqu'il est envisagé de devenir propriétaire d'un étang, combien il est important de savoir ce que l'on achète et pour quelles utilisations. Les changements de propriétaires sont des opérations qui nécessitent une information approfondie des parties, notamment sur la situation administrative du plan d'eau au moment de la cession. Ce devoir d'information incombe aux notaires et nécessite de leur part une bonne connaissance des textes en vigueur.

Dans le domaine de la gestion de l'étang et sur les questions récurrentes de l'utilité du moine ou de la dérivation, le Professeur Laurent TOUCHART de l'Université d'Orléans s'est appliqué à apporter des réponses nuancées et différentes de celles qui sont souvent avancées par des organes référencés auprès de l'administration et dont l'avis prime. Dans sa démonstration, Laurent TOUCHART appuya son propos sur des résultats d'expériences en sites identifiés.

Autre domaine, autre réglementation, Michel BAFFET, expert agréé par la cour de cassation, a détaillé les obligations incombant aux propriétaires en matière de sécurité des ouvrages hydrauliques. Sur la base du décret du 11 décembre 2007 et des textes qui ont suivi, de nouvelles dispositions s'imposent aux propriétaires d'étangs, telles la tenue d'un registre et la rédaction de consignes. Ces dispositions, jointes actuellement aux arrêtés d'autorisation, sont cependant moins contraignantes pour les étangs classés « D », soit plus de 90 % d'étangs en Corrèze.

Cela dit, le propriétaire doit assurer la surveillance de l'ouvrage de stockage de l'eau tout au long de son existence, d'où la nécessité d'avoir un étang entretenu, disposant d'équipements fonctionnels.

Ets FRAYSSE
CHAUFFAGE BOIS
BUCHES ou GRANULES

CODIN

TULLE
ETUDES & INSTALLATION

Charlet
composites

11 RUE DE L'INDUSTRIE
19600 SANGOINS
TEL/FAX : 02.48.74.88.37
www.charlet-composites.net

ENTREPRISE
POUGET Josette

T.P. Terrassement
Assainissement

Barbot
19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
Téléphone
05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88

Pour l'entretien des plans d'eau, notamment de leurs abords et des digues, Guillaume HAMON, gérant de la Sarl LUCANE*, a proposé ses techniques pour effectuer l'entretien périodique, dans le souci de permettre aux propriétaires rencontrant des difficultés du fait de leur éloignement ou dans l'impossibilité de le faire eux-mêmes.

L'aquaculture d'étangs était aussi au programme. Philippe COMBROUZE, pisciculteur, n'a pas manqué de donner ses conseils pour obtenir une production piscicole de qualité. Il a exposé les vicissitudes que rencontre la filière piscicole du poisson d'eau douce et l'incidence de la prédation, en particulier celle des Grands Cormorans de plus en plus nombreux et présents sur les plans d'eau.

L'attrait de ce FORUM reposait sur la diversité des sujets présentés. Aussi avons-nous convié le C.P.I.E.** de la Corrèze, en charge du fonctionnement de l'observatoire des amphibiens dans le département.

Ce fut l'occasion pour cet organisme de nous présenter l'opération «UN DRAGON ! Dans Mon jardin? ». Les étangs font partie du territoire des grenouilles, tritons et salamandres, qu'il convient de protéger.

Protégés, nos étangs doivent l'être aussi. La pression réglementaire qui s'exerce sur eux n'est pas toujours justifiée. De même que ne sont pas



Vue partielle de l'assistance au FORUM du 16 mai 2012

toujours fondées les accusations qui leur sont réservées. Roger LAFON, Délégué du Défenseur des Droits en Corrèze, a présenté la mission de l'autorité constitutionnelle indépendante à laquelle il appartient et qui l'a amené à intervenir plusieurs fois dans les litiges entre propriétaires d'étangs et l'administration.

Somme toute, une journée pleine de réalisme et de cas concrets qui ne laissa pas indifférents les participants. Les retours que nous avons reçus nous invitent à organiser d'autres colloques de ce type, ce à quoi notre Syndicat s'engage.

Le Président ■

* Sarl LUCANE - 06 64 13 15 87 - Mail : ghamonpro@gmail.com

** Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement de la Corrèze - 6 rue de l'Eglise - 19160 NEUVIC



SARL LUCANE
Entretien d'Etangs et des Abords

CEINTURE DE VÉGÉTATION
ZONES PENTUES, DIGUES
ZONES HUMIDES
DÉBROUSSAILLAGE
ABATTAGE
DÉBARDAGE

MATÉRIEL ADAPTÉ
CONSEILS DE GESTION
INTERVENTIONS DOUCES
INVENTAIRES NATURALISTES

TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LA
NOUVELLE RÉGLEMENTATION

GUILLAUME HAMON : 06 64 13 15 87

**BAR-RESTAURANT
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR**

Chez "Gus et Olga"

3, rue du Tir (face à la Giat)
19000 TULLE

☎ 05 55 20 26 73 - Fax : 05 55 20 26 73

MIANE TRAVAUX PUBLICS
Délégation de Service Public
Voirie et Réseaux Divers
Électricité - Éclairage Public
Hydraulique

ZI de Beaugerard - 19100 BRIVE

Tél. 05 55 86 02 61 - Fax 05 55 86 01 92

ENT. BACHELERIE PASCAL
Travaux Agricoles
Terrassement

05.55.73.23.08 06.80.02.15.11
« Langlé » 19140. CONDAT-SUR-GANAVEIX

DÉCOUVERTE DE SAINT-ÉMILION

SAMEDI 2 JUIN 2012

AVEC LE SYNDICAT DES ÉTANGS CORRÉZIENS

Bonne humeur et convivialité sont les bases de notre promenade annuelle.

C'est ainsi que, pour cette année 2012, une cinquantaine de personnes sont parties à la découverte de Saint-Émilion, lieu mythique voué à la culture de la vigne, ville médiévale de pierres dorées, de placettes et de venelles, juridiction classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel.

C'est au Château LACROIX qu'un membre de la famille, Marie-Jo CHABUT, nous rend compte du travail de la vigne, de la plantation à la récolte, en passant par la réglementation très contraignante. Puis elle nous sert de guide à travers le vignoble de Pomerol et de Saint-Émilion, nous faisant découvrir les châteaux les plus renommés tels que CHEVAL BLANC et PETRUS. Nous terminons le parcours des vignobles au château du HAUT-SARPE, deuxième propriété de la famille. Là, toutes les étapes de la vinification nous sont superbement expliquées par notre guide.

Pour clore cette matinée, nous sommes invités à rejoindre la grande salle de réception où nous



attend une dégustation de Pomerol et de Saint-Émilion que chacun a particulièrement appréciée.

Les participants ont pu saisir l'opportunité d'enrichir leurs caves de bons vins, notamment de Château FRANC

THAILLAS, grand cru de Saint-Émilion, à des conditions intéressantes.

Après un déjeuner à l'auberge du village de Saint-Christophe-des-Bardes, l'après midi fut consacrée à la visite des sites remarquables de Saint-Émilion : chapelle de la Trinité construite au XIII^{ème} siècle par les Bénédictins, les Catacombes et l'église Monolithe la plus vaste d'Europe, aménagée dans le rocher de la fin du VIII^{ème} au XII^{ème} siècle.

Vers 18 h nous reprenons la route vers RAZAC / ISLE où un excellent repas nous est servi au restaurant « le Sorbier ».

Un grand merci à notre administrateur Philippe LEFEBVRE qui a fait les bons choix pour que cette journée très agréable se déroule dans l'amitié et la gaieté.



Tapissier - Décorateur
Laurent Gambarini
Route de Sainte-Féréole
19360 MALEMORT
Tél. 05 55 92 92 64
Tél./Fax : 05 55 92 07 90 - Port. 06 87 52 90 03

SIMPLY MARKET
www.simplymarket.fr
Votre supermarché pas cher,
tous les jours, toute l'année !
Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30
Tél. 05 55 93 22 43
Fax 05 55 93 17 46
Av. Charles-de-Gaulle - 19300 EGLÉTONS

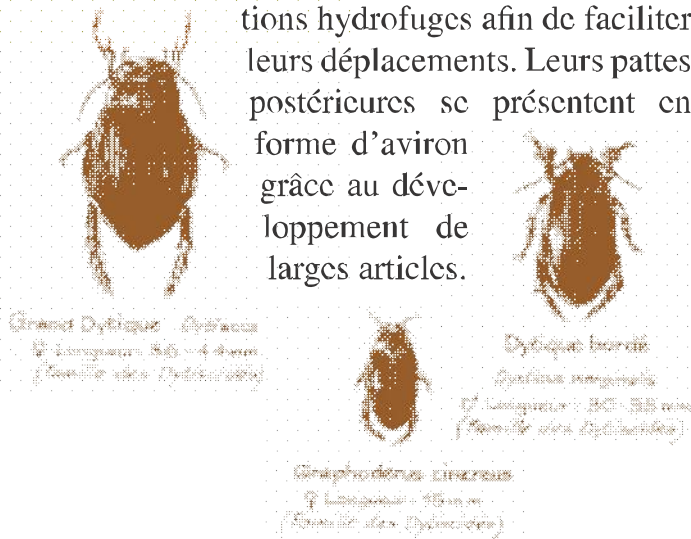
PHOTOPLAN
Reprographie • Tirage de plan • Photocopies couleur & noir/blanc • Reliure
expresse • Plastification • Impression sur Tee-Shirts • Tasse • Création de cartes
de visites • Création de calendriers personnalisés • Vannerie traditionnelle
Patrick JAUCENT
2, Place Gambetta - 19000 TULLE
Tél./Fax : 05 55 26 20 24

LES COLÉOPTÈRES

Au cours de l'évolution, de nombreuses espèces d'insectes se sont adaptées à la vie aquatique, et l'ordre des coléoptères est la plus riche.

► Famille des Dytiscidés (*Dytiscidae*)

On en compte en France cent quatre-vingt-douze espèces. Leurs corps sont un exemple parfait de l'adaptation à la vie aquatique car ils sont parfaitement lisses, avec la tête dans le prolongement de leurs prothorax. Ils possèdent des glandes cutanées qui produisent des sécrétions hydrofuges afin de faciliter leurs déplacements. Leurs pattes postérieures se présentent en forme d'aviron grâce au développement de larges articles.



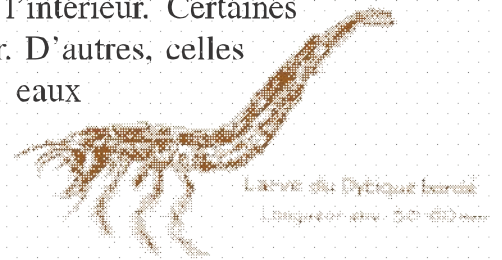
Ils respirent par l'abdomen dont la pointe permet de percer la surface de l'eau. L'air est stocké dans un espace situé sous les ailes.

Ils se nourrissent de petites proies variées, capturées avec leurs pattes antérieures et qu'ils broient grâce à leurs pièces buccales. Parmi leurs plus grandes proies figurent les alevins de poissons et les têtards.

Leur période de reproduction est très variable suivant les espèces et s'étale du printemps à l'automne. Grâce à des ventouses ou des poils particuliers, les mâles peuvent se fixer sur le prothorax des femelles pour l'accouplement. Il existe trois types de pontes suivant les espèces : en rubans collés sur des plantes aquatiques, à l'intérieur de plantes immergées ou hors de l'eau dans des cachettes humides.

Les larves, presque dépourvues de bouche et aux pièces buccales atrophiées, perforent

leurs proies avec la pointe de leur mâchoire supérieure et leur injectent un liquide acide pour en dissoudre l'intérieur. Certaines peuvent nager. D'autres, celles qui vivent en eaux stagnantes, se déplacent en marchant sur le fond.



La durée du développement diffère selon les espèces. Pour se transformer en nymphes, elles grimpent sur la terre ferme et vont occuper des trous qu'elles creusent dans le sol.

Les Dytiscidés peuvent voler sur de grandes distances pour rechercher de nouveaux plans d'eau adaptés à leur développement.

► Famille des Hydrophilidés (*Hydrophilidae*)

On en trouve cent onze espèces en France, dont les deux tiers sont aquatiques.

Leur habitat se situe principalement dans les mares et les étangs riches en végétaux, mais on peut en trouver aussi dans des ruisseaux calmes. Pour le tiers restant, il vit en bordure des eaux. C'est le cas des Sphaeridinae.

En apparence, les Hydrophilidés ressemblent aux Dytiscidés, mais leurs modes de vie sont différents.

Ils ne possèdent que quelques poils aux pattes antérieures et nagent lentement en agitant leurs

pattes alternativement pour les plus grandes espèces. Les petites se déplacent en marchant.

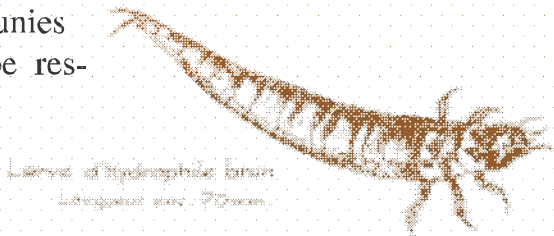


Ils respirent l'air atmosphérique de la même façon que les Dytiscidés, mais leurs réserves d'air constituées de petites bulles retenues par des

poils, sont situées sous l'abdomen. Ils prennent l'air en sortant la tête hors de l'eau.

Leur nourriture est essentiellement végétale.

Les œufs sont en général abrités dans des sortes de coques faites de fils de soie qui peuvent être, suivant les espèces, soit fixées aux pattes des femelles, soit libres et flottantes. Certaines sont munies d'un tube respiratoire.



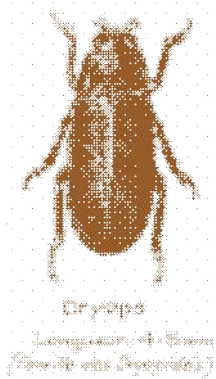
Les larves qui sont carnivores se nourrissent comme les Dytiscidés et elles respirent par deux stigmates situés à l'extrémité de l'abdomen.

Elles ont le même processus de développement des nymphes que les Dytiscidés.

► Famille des Dryopidés (*Dryopidae*)

Citées pour information, car ne vivant pas dans les eaux stagnantes, les Dryopidés intéressent moins les propriétaires d'étangs.

Elles comprennent quarante-trois espèces en France. Préférant les eaux vives des torrents à cause de leur système respiratoire complexe, elles doivent s'agripper aux plantes et aux supports immergés à l'aide de leurs griffes pour résister au courant.



Elles se nourrissent de végétaux aquatiques.

► Famille des Gyrinidés (*Girinidae*)

Il est facile de reconnaître les quatorze espèces vivant en France, à leur curieuse et rapide façon

de se déplacer, en décrivant des cercles et des spirales à la surface des eaux calmes. On les voit souvent par beau temps arrêtés sur les bordures, sur des supports végétaux en plein soleil. Ils sont également capables de voler sur de longues distances.

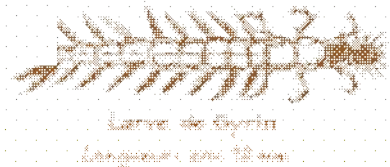
Ils capturent leurs proies à l'aide de leurs pattes antérieures.

Ils possèdent des yeux à facettes particuliers, lesquels, séparés horizontalement en deux parties, leur permettent de voir à la fois sous la surface de l'eau et au dessus.



Larve d'Hydrophilidae
Larve de Dytiscidae
Larve de Gyrinidae

Au printemps, en mai-juin, les femelles fixent leurs œufs sur des supports immergés.



Les larves qui éclosent en juin-juillet peuvent marcher et nager rapidement. Elles sont carnassières et capturent des petites proies qu'elles broient avec leurs mâchoires après les avoir prédigérées à l'aide d'un liquide qu'elles leur injectent.

On ne connaît pas précisément leur mode de transformation en nymphe, mais on pense que les femelles fabriquent des cocons constitués par des sécrétions qui serviraient de liant à des fibres végétales.

Les imagos hibernent en partie à terre en se cachant sous des abris naturels.

► Famille des Haliplidés (*Haliplidae*)

Cette famille qui comprend vingt deux espèces en France concerne des coléoptères dont la taille



Vins - Spiritueux
CAVES DUBECH
13, quai de Chamnard
Tél. 05 55 26 10 86
TULLE
Espace Commercial de Cucille
Tél. 05 55 20 00 08

Siège social
495, ZAC la Tuilerie
BP 8 - 19110 BORT-LES-ORGUES
tél. 05 55 46 04 20
fax 05 55 46 04 25
contact@taze.fr
www.taze.fr

MINOTERIE FARGES
Toute l'alimentation animale
Vimbelle - 19800 BAR
Tél. 05 55 21 32 12
Email : Farges.D@wanadoo.fr

n'excède pas quatre millimètres de long pour deux de large.

Ils vivent dans des eaux riches en végétaux, du fait de leur mode d'alimentation qui se compose essentiellement d'algues.

Ils se caractérisent par leur nage en remuant alternativement leurs longues pattes velues.



Haliprus fluviatilis
Longuepatte à 5 anneaux
(famille des Hélopédés)

Leur respiration est identique à celle des Dytiscidés grâce à leur réserve d'air qui se trouve entre l'abdomen et les plaques des hanches et qui leur permet de rester longtemps sous l'eau.

Les œufs sont déposés parmi les algues et les larves qui en naissent ressemblent à celles des Dytiscidés avec un appareil buccal semblable, mais qui leur sert à s'alimenter de filaments d'algues.

La nymphose se fait sur les berges dans des trous qu'elles creusent.

Guy-Christian CANAT ■

Animateur Nature

Éléments de bibliographie :

- « Microbiologie » par E. A. Gray, éditions Dunod.
« L'eau et la vie » par J. Gilliéron et J.C. Martin, éditions Luce Wilquin.
« La vie dans les étangs, les ruisseaux et les mares », éditions Vigot.
« Eléments d'écologie appliqués », par F. Ramade, Edisciences.
« Spécial mares ». Le Courrier de la Nature. Revue SNPN.
« Vie et mœurs des Insectes aquatiques » par H. BERTRAND, éditions Sté Centrale d'Agriculture et de Pêche.
« La Hulotte » n° 21, spécial mares. (sur abonnt. 8, rue de l'église 08240 BOULT aux BOIS).

BON À SAVOIR

Le Syndicat vous offre la possibilité de vous approvisionner en fournitures et aliments piscicoles à des conditions avantageuses.

André AYELLO, administrateur s'est proposé de faire profiter le Syndicat de ses compétences en la matière. Il se tient d'ores et déjà à votre disposition pour vous procurer les petites fournitures dont vous pourriez avoir besoin : épuisettes - nourrisseurs - carrelets...

Pour la prochaine campagne de nourrissage, dont il centralisera les commandes, il vous tiendra informé des conditions pratiques de retraits des aliments.

Vous pouvez le contacter :

André AYELLO
Voie du Tacot
19450 CHAMBOULIVE
téléphone : 05 55 21 21 58
andre.ayello@orange.fr

Nous disposons encore de quelques exemplaires du livre du Professeur Laurent TOUCHART :

« Géographie de l'étang »
Des théories globales aux pratiques locales
Editions L'Harmattan
Prix : 21,50 €

Si ce livre vous intéresse vous pouvez l'obtenir en contactant le Syndicat.

*
* *

Au cours de ces derniers mois nous avons enregistré de nouvelles adhésions dont celles des communes : USSAC - ÉGLETONS et PÉRET-BEL-AIR.

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE DE RÉGULATION 2012/2013 DES GRANDS CORMORANS

Un constat depuis quelques années pendant la période hivernale, la population des Grands Cormorans ne cesse d'augmenter en Limousin, alors que l'arrêté ministériel du 2 août 2012 n'a pas changé le quota de prélèvement attribué à notre département. Nous demeurons à **120** sujets à abattre pour les étangs piscicoles contre **160** pour les eaux libres.

Notre Syndicat souhaite que l'objectif de **120** attribué aux étangs soit atteint à la fermeture de la chasse, ce qui n'a pas été le cas lors de la précédente campagne où les conditions climatiques ont été très défavorables. De plus, le cadre réglementaire en vigueur à l'époque était très contraignant, tant pour les adhérents que pour le Syndicat qui servait d'interlocuteur auprès de l'administration.

Ces oiseaux ne prenaient pas R.D.V. pour venir se restaurer sur les étangs. **Aussi, avons-nous demandé et obtenu des simplifications, notamment la suppression du planning préalable (jours et heures) qui était exigé du propriétaire, ce qui était absurde.**

Bien qu'il soit prématuré de préjuger du résultat, il convient d'admettre que les nouvelles conditions de régulation sont plus souples. Un propriétaire peut obtenir une autorisation de tirs tout de suite et respecter la règle fixant le suivi de l'évolution des prélèvements.

Que faut-il faire ?

- **En premier**, il faut signaler sans retard, à notre administrateur Gilles BALARD, la présence de ces oiseaux sur votre étang en demandant que vous soit adressé l'imprimé d'autorisation de tirs. Les Cormorans arrivent dans le mois d'octobre.

L'imprimé vous sera transmis. Il vous suffira de le compléter et de nous le retourner sans retard. Sur ce document vous devez indiquer :

- Vos coordonnées,
- Celles du (ou des) chasseur(s) que vous aurez désigné(s) (ne pas oublier le n° du permis de chasse),
- S'il s'agit de la 1^{ère} demande, joindre un plan de situation ou une copie de la carte I.G.N. Après validation, cet imprimé vous sera retourné avec en annexe l'arrêté préfectoral (à lire attentivement), vous attribuant le nombre de sujets à abattre. Dès lors, vous pourrez débiter les opérations de tirs.

- **En second**, un suivi du bon déroulement de la campagne a été mis en place. Il vous incombe de communiquer impérativement au Syndicat, **au plus tard le mardi**, le nombre de sujets abattus **au cours de la semaine passée**. Si aucun sujet n'a été abattu inutile de le signaler.

Les coordonnées de l'administrateur du Syndicat en charge du dossier :

Gilles BALARD

**Le bourg - 19140 ESPARTIGNAC
courriel : 19balard@netcourrier.com
téléphone : 05 55 73 15 43**

Lorsque vous avez atteint le quota qui vous a été attribué, l'administration vous informe de l'arrêt immédiat des tirs. A noter que vous ne devez utiliser que des cartouches à grenaille d'acier.

Après fermeture de la chasse le 28 février, il est toujours possible d'obtenir une autorisation tardive pour la période d'alevinage (mars/avril). Les prélèvements s'effectueront alors sur arrêté préfectoral, encadrés par un lieutenant de louveterie.

Sur ces nouvelles bases nous vous encourageons fortement à participer à la campagne de régulation 2012/2013.



PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRÉSIDENT ACTIF
Paul MONS
05 55 98 49 53
paul.mons@orange.fr



VICE-PRÉSIDENT
Bertrand MASSOULIER
05 55 23 27 93
bertrand.massoulier@wanadoo.fr



VICE-PRÉSIDENT
Philippe LEFEBVRE
05 55 26 50 89
05 55 27 64 28



PRÉSIDENT D'HONNEUR
MEMBRE FONDATEUR
JEAN QUINTANNE
05 55 29 33 91



TRÉSORIÈRE
Janine AELLO
05 55 21 21 58



COMPTABLE
Bernard BARDINAL
05 55 25 87 95
06 82 26 80 96



TRÉSORIER ADJOINT
Francis MARTINHAC
05 55 73 51 91
citron447@orange.fr



SECRÉTAIRE
Anne-Marie CHATEMICHE
05 55 73 21 53
chatemiche.max@neuf.fr



CHARGÉE DE LA COMMUNICATION
Nicole CERTES
05 55 28 34 90
nicole.certes@orange.fr



SECRÉTAIRE ADJOINTE
Christiane CAPY
05 55 26 17 62
christiane.capy19@orange.fr



FOURNITURES ALIMENTS VIDANGES D'ÉTANGS
André AELLO
05 55 21 21 58
andre.ayello@orange.fr



CONSEIL JURIDIQUE
Jean-Thierry GANE
05 55 86 67 51
jean-thierry.gane@notaires.fr



VÉRIFICATEUR AUX COMPTES
Jean GOUNET

MEMBRES DU CONSEIL

RESPONSABLE DU DOSSIER CORMORANS



Gilles BALARD
05 55 73 15 43
19balard@netcourrier.com



Jean-Claude BERNIS
05 55 73 45 23
jeanclaudebernis@sfr.fr



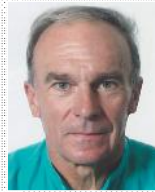
Max CHATEMICHE
05 55 73 21 53
chatemiche.max@neuf.fr



Pierre DAURAT
05 55 25 09 96



Raymond DUCLOUX
05 55 95 43 16
06 66 10 94 62
ducloux_raymond@orange.fr



Guy FRULANI
05 65 38 60 76



Philippe LEFEBVRE



Jean-Claude MAURY
05 55 25 01 42



Christophe SOULADIE
06 74 61 89 40

Les membres du Conseil d'Administration sont habilités à intervenir auprès des adhérents pour apporter aides et conseils, notamment pour les opérations de vidange. Ils peuvent être mandatés pour représenter le Président lors de missions spécifiques.

VENTES / ACHATS

🌿 **A VENDRE** à Saint-Julien-aux-Bois (19220) en Xaintrie blanche Moulin du XIX^{ème} sur 2 ha. 80 m² au sol sur 3 niveaux plus cave, couverture en lauzes, 4 chambres, 2 salles de bains, 2 cabinets de toilette, 3 WC séparés. Séjour avec cuisine semi-ouverte, salle de billard, buanderie. Terrasse 40 m² entre l'habitation et le bief de 500 m² privatif (arrêté préfectoral du 24.02.2004). Plus grange 90 m² au sol sur 2 niveaux à usage garage, atelier et abri à bois. Jardin potager, verger, parc d'agrément et prairies. Possibilité de remettre une roue et produire de l'énergie. Site propice à la création d'une pisciculture. Prix: 475 000€. **Contact : 06 85 78 98 05** e.mail : emmadumoulin19@gmail.com

🌿 **A VENDRE** - Région DONZENAC, étang avec terrain arboré plus abri. Accès facile. **Contact : 05 55 85 76 18**

🌿 **A VENDRE** - Étangs sur 1,5 ha, un grand et un petit, avec bâtiment (abri) région LUBERSAC. **Contact : 05 55 92 10 80**

🌿 **A VENDRE** - Plan d'eau 3 600 m² sur la commune d'USSAC (près BRIVE), autorisé par arrêté préfectoral du 17/12/1980. Prix à débattre. **Contact : 05 55 92 98 83**

🌿 **A VENDRE** - Étang de 4 000 m² avec un terrain attenant de 6 000 m², situés sur la commune de CLERGOUX, à la sortie du bourg sur la route de St PARDOUX la CROISILLE. Prix à débattre. **Contact : 05 55 92 05 12 - 05 55 92 10 40 - 06 08 22 32 36**

🌿 **A VENDRE** - Dans un enclos de 11 000 m² étang

de 5 000 m², régulièrement installé (statut P.V.T.), accès facile par A20 à 6 km des sorties 46 et 47. Abords aménagés, très bien entretenus, avec abris de jardin et espace couvert de 10 m de long et 4 m de large, Prix à débattre.

Contact : 05 55 85 70 04

🌿 Particulier **VEND** ancien corps de ferme comprenant : maison rénovée - étable avec grande grange - four à pain agencé en gîte - étang - verger. Le tout en parfait état. Surface totale : 1 ha 3. Prix à débattre.

Contact : 05 55 26 14 37

🌿 **A VENDRE** - étang environ 4 ha, reconnu antérieur à 1829 ayant le droit d'enclure. Situé à Saint-Fréjoux (4 km d'USSEL) à proximité de la RN 89. Ouvrages en bon état de fonctionnement. Prix à débattre.

Contact : 05 55 72 11 83

🌿 **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang Mx 1 ha. Région Basse-Corrèze de préférence.

Contact : 06 68 56 19 23

🌿 **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang mis aux normes, superficie supérieure à 7 000 m². Arrondissement d'USSEL. **Contact : 05 55 72 41 35**

🌿 **A ACHETER** - Particulier cherche un terrain de plus de 80 ha, en partie constructible, et disposant d'un étang de 10 à 15 ha. **Contact : 06 16 48 19 41 - 05 55 10 11 12**

LOCATIONS

🌿 **LAMAZIÈRE BASSE** - vieille demeure du XVIII^{ème} siècle est lovée au centre d'une propriété de 200 ha comprenant un étang de 11 ha - Chambres et table d'hôte pouvant vous accueillir toute l'année.



<http://location.correze.free.fr> -

Contact : 05 55 95 88 21

e.mail : chambre.hote@gmail.com

🌿 **A LOUER** étang de 1 ha 2 mis aux normes à 10 km de TULLE, bord de route.

Contact : 05 55 26 01 00 HR

🌿 Couple retraités Clermontois **cherche possibilité pêche en étang**, à la journée ou en week end (action à l'année exclue) avec hébergement en maison d'hôtes à proximité. Faire offre à André MONTAURIER.

Contact : 04 73 35 27 84 ou **06 88 67 89 80**

🌿 Particulier **cherche à louer étang**, région sud/sud-ouest du département. Superficie souhaitable 1ha-1ha 1/2. **Contact : 06 26 70 44 71**

🌿 **A LOUER** étang d'une superficie d'environ 1 ha, fondé en titre, possédant le droit d'enclure, situé à environ 15 km au nord de TULLE et 30 km au nord de BRIVE. Accès très facile. **Contact : Agence LABROUSSE à BRIVE - tél : 05 55 23 32 88**

🌿 **PÊCHE D'ÉTANGS** : novembre 2012
Particuliers vendent gardons.

Réservation : **05 55 98 49 53** ou **05 55 21 26 61**

Le Syndicat des Étangs Corrèziens présente ses vifs remerciements aux annonceurs qui nous ont réservé leur publicité.

C'est aussi grâce à eux que ce bulletin existe.